



S'INFORMER POUR ALLER PLUS LOIN

Devenez préparateur/technicien en pharmacie



Sous la responsabilité et le contrôle effectif du pharmacien, le préparateur en pharmacie le seconde dans toutes ses tâches, la dispensation, la préparation ou l'administratif.

Dans ce cadre il accueille le patient, lui délivre les prescriptions médicales, le conseille et lui vend des produits parapharmaceutiques ou des appareillages médicaux adaptés. Il assure, en outre, les formalités administratives en lien avec son activité.

ACTIVITES

Délivrance des médicaments ou dispositifs médicaux avec ou sans ordonnance

Sous la responsabilité et le contrôle effectif du pharmacien :

- Analyser l'ordonnance, le cas échéant ;
- Dispenser les produits ;
- Informer le patient sur le bon usage et effets secondaires des médicaments ;
- Contrôler les interactions médicamenteuses ;
- Informer et conseiller le patient ;
- Effectuer les tâches administratives liées à la délivrance.

Approvisionnement de l'officine

- Gérer les stocks.
- Passer les commandes, réceptionner les livraisons.
- Ranger et mettre en rayon les médicaments et produits.

Préparations officinales

- Réaliser toutes les formes galéniques et les préparations magistrales et officinales.

Mise en oeuvre d'actions de prévention

METIER ET DECLINAISONS

Selon le positionnement et la clientèle de l'officine, le préparateur en pharmacie peut se spécialiser en cosmétique, phytothérapie, homéopathie ou orthopédie et développer ses compétences de conseil dans ce domaine.

Également, il peut se voir confier le traitement administratif des tiers payants, autres honoraires, relations avec les complémentaires santé...

ACCES AU METIER

Seuls le brevet professionnel (BP) de préparateur en pharmacie et le DEUST préparateur/technicien en pharmacie permettent d'exercer le métier.

A partir de septembre 2023, la formation au DEUST remplacera définitivement la formation au BP de préparateur en pharmacie. Elle se déroule sur 2 ans. L'accès à la formation est ouvert aux titulaires du Baccalauréat.

Les études ne peuvent être suivies que dans le cadre d'un contrat de travail en alternance (contrat d'apprentissage pour les 16-29 ans ou contrat de professionnalisation pour les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi).

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'évolution en officine tient aux spécialisations que peut développer le préparateur.

Il peut notamment :

- suivre des formations, CQP (certificat de qualification professionnelle) de dermo-cosmétique ou de dispensation du matériel médical pharmaceutique ou licence pro Conseiller spécialisé en herboristerie et produits de santé à base de plantes, ouvertes aux titulaires du BP ou du DEUST ;

- effectuer une année de spécialisation pour exercer en tant que préparateur en pharmacie hospitalière ;
- poursuivre sur un parcours licence master doctorat ;
- s'inscrire en seconde année de faculté de pharmacie.

STATUT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier s'exerce sous statut salarié et relève de la catégorie « professions intermédiaires ». Les officines sont souvent ouvertes le samedi et les plannings de travail doivent tenir compte des plages et jours d'ouverture.



DONNEES SUR L'EMPLOI

21 000 pharmacies d'officine employeuses.
127 500 salariés.
70 900 préparateurs en pharmacie.



42 %
- 35 ANS



81 %



66 %
TEMPS
COMPLET

82 %

CDI



REMUNERATION

Minimum conventionnel, juin 2022, coefficient 240
Brut mensuel, 35 h/semaine, 1 790,56 €



ALLER PLUS LOIN

- <https://solidarites-sante.gouv.fr>
- Convention collective de la pharmacie d'officine
- www.onisep.fr
- www.francecompetences.fr
- www.service-public.fr (informations sur la VAE)
- <https://candidat.pole-emploi.fr> (informations sur le métier et la formation)
- www.opcoep.fr (informations sur les contrats d'alternance)
- OMPL
 - Études
 - Baromètres entreprises
 - Baromètres salariés